

questions. Mais quelle que soit la raison de ce fait, ne conviendrait-il pas actuellement de rendre à ce monument son état primitif? Il n'est pas à présumer, après quatre siècles écoulés, qu'un héritier d'Isabeau d'Harcourt vienne réclamer l'exécution de ses pieuses fondations. D'ailleurs le Chapitre actuel de la métropole n'a succédé ni aux biens ni aux obligations de l'ancien Chapitre, et il ne saurait être tenu, à aucun point de vue, de remplir les charges d'une donation dont le bénéfice lui a été enlevé par la nation, lors de la confiscation des biens du clergé. Enfin rien de plus facile et de moins onéreux que le rétablissement de ce monument épigraphique, dont l'intérêt historique est incontestable. Aucune raison ne peut donc s'opposer à ce que l'on nous rende ce dernier témoignage de la généreuse piété de très-haute et puissante dame Isabeau d'Harcourt, le dernier représentant de deux illustres familles chevaleresques, qui ont donné quatre archevêques à l'Église de Lyon.

A. VACHEZ.